



Rapport de l'Événement Parallèle organisé par l'IDE – JWC 2025

Titre :

Médiation pénale juvénile : regards croisés entre la Suisse et la région MENA

Contexte de l'événement

Le 3 juin 2025, dans le cadre du 5^e Congrès Mondial sur la Justice avec les Enfants (JWC), s'est tenu à Madrid un événement parallèle organisé par l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE). Ce moment marqué par les 30 années d'engagement actif de l'IDE pour la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant visait à explorer les enjeux contemporains de la médiation pénale juvénile dans un contexte international. L'IDE, a ainsi réuni experts suisses et spécialistes de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) pour engager un dialogue comparatif entre les modèles de médiation formelle en Suisse et les approches coutumières pratiquées en Jordanie et en Palestine.

La médiation, entendue comme un processus de résolution de conflits impliquant la participation active des parties concernées, prend une dimension particulièrement sensible dans le contexte de la justice juvénile. Cet événement s'inscrivait donc dans une logique de réflexion transversale, conjuguant pratiques de terrain, analyses juridiques, traditions culturelles et perspectives d'évolution.

Objectifs de l'événement

L'événement avait pour finalité de :

- Présenter et analyser le cadre légal suisse de la médiation pénale juvénile, et en évaluer l'application concrète sur le territoire helvétique.
- Explorer les approches coutumières et communautaires du Moyen-Orient, en mettant en valeur leur légitimité sociale, leur fonctionnement, mais aussi leurs défis institutionnels.
- Mettre en lumière les obstacles structurels, les réussites locales, ainsi que les leviers d'amélioration potentiels dans chacun des contextes.
- Proposer des pistes concrètes de coopération et d'harmonisation, notamment par le biais d'échanges de pratiques, de formations croisées et d'outils partagés.

Déroulement de l'événement

1. Introduction par l'IDE (5 minutes)

L'ouverture de l'événement a été assurée par María Leticia Mariño (IDE), qui a rappelé l'engagement depuis 30 ans de l'institut en faveur de la mise en œuvre de la CDE et d'une justice protectrice, participative et adaptée aux besoins spécifiques des enfants. L'introduction a posé les bases du débat : dans une justice centrée sur l'enfant, la médiation peut être considérée non seulement comme une alternative aux procédures pénales classiques, mais comme un espace d'apprentissage, de réparation et de transformation du conflit.

Il a été souligné que la médiation permet aux jeunes d'être reconnus comme acteurs du processus, à la différence d'une justice plus traditionnelle où ils sont souvent réduits à des objets de décisions prises par d'autres. Cette approche rejoint les principes de la

Convention relative aux droits de l'enfant, notamment ceux de participation et de respect de la dignité de l'enfant.

2. Présentations des experts (45 minutes)

a. Suisse – Cadre normatif et pratiques de terrain

Dr Jonathan Rutschmann (IDE) a ouvert la session d'expertise en présentant le cadre normatif suisse concernant la médiation pénale. Bien que cette disposition existe depuis plusieurs années, son application reste marginale et inégale entre les cantons.

Il a mis en évidence les **disparités cantonales**, le manque d'adhésion sociale et le besoin de renforcer l'harmonisation et la crédibilité de la médiation.

Laure Clivaz Strehmel (IDE) a apporté un éclairage plus pratique, en partageant des statistiques et des expériences concrètes issues de sa fonction de juge assesseur au Tribunal des mineurs. Elle a mis en avant les bénéfices avérés de la médiation : baisse de la récidive, amélioration du climat familial, sentiment de justice plus fort chez les victimes. Elle a néanmoins pointé des freins importants : reconnaissance encore faible du rôle des médiateurs et inégalités cantonales.

b. Région MENA – Approches communautaires et restauratrices

Farah Shaban Ishaqat (TDH), avocate et spécialiste en justice restauratrice, a présenté les pratiques de médiation coutumière en Jordanie et Palestine. Dans ces pays, les conflits impliquant des jeunes sont souvent résolus en dehors des tribunaux, grâce à des mécanismes communautaires reposant sur des figures de sages, des leaders religieux ou des médiateurs reconnus localement.

Elle a mis en valeur l'efficacité de ces pratiques : résolution rapide, acceptabilité sociale, intégration des familles et absence de stigmatisation. Toutefois, elle a aussi mentionné les défis liés à l'absence de cadre légal formel, à la variabilité des pratiques selon les régions, et au risque d'inégalités ou de discriminations non régulées. Elle a enfin évoqué

les efforts récents pour professionnaliser la médiation par le biais de formations structurées et de systèmes d'accréditation.

3. Débat interactif avec les participants (35 minutes)

Le débat a été cadré par l'IDE et a permis un dialogue dynamique entre les intervenants et le public. Cinq axes de réflexion ont guidé les échanges :

a. Médiation pour et avec les enfants

Tous ont reconnu que la médiation, quand elle est bien menée, représente un espace unique de participation active pour les jeunes. Elle transforme leur rôle, les plaçant au cœur de la solution plutôt qu'en périphérie d'un processus judiciaire souvent opaque. C'est une forme de justice qui les reconnaît comme acteurs sociaux à part entière.

b. Facteurs de réussite et obstacles

En Suisse, malgré un cadre légal robuste, la médiation reste peu utilisée. Parmi les causes : le manque de sensibilisation des autorités de la justice, l'absence de ressources spécifiques, mais aussi une certaine frilosité institutionnelle face à un modèle qui repose sur la participation volontaire des parties ? -l'absence de culture institutionnelle autour de la médiation, et une méfiance persistante de certains professionnels. À l'inverse, dans la région MENA, la médiation communautaire bénéficie d'une forte légitimité sociale, mais souffre d'un manque de structuration et d'encadrement légal.

c. Comparaison des modèles

La Suisse propose une approche formelle, codifiée, mais difficilement mobilisée. Les pays MENA recourent à des modèles coutumiers intégrés dans les dynamiques sociales locales. Chacun de ces systèmes présente des forces : sécurité juridique d'un côté, efficacité et adhésion de l'autre.

d. Crédibilité et reconnaissance

En Suisse, la reconnaissance institutionnelle de la médiation est encore faible. Moins de 2 % des affaires de justice pénale pour mineurs y ont recours. Dans la région MENA, la reconnaissance est communautaire, spontanée, mais peu adossée à des garanties légales. Il existe donc un besoin partagé : celui d'un ancrage à la fois institutionnel et social.

e. Pistes d'amélioration

- **Pour la Suisse :**
 - Uniformisation des pratiques à l'échelle nationale.
 - Protocoles de coopération entre juges, intervenants de la justice et médiateurs.
 - Formations obligatoires pour les magistrats.
 - Réflexion sur un recours systématique à la médiation pour certains types de délits.
- **Pour la région MENA :**
 - Élaboration d'un cadre légal clair.
 - Systèmes d'accréditation et supervision des médiateurs.
 - Valorisation des expériences locales et développement de partenariats institutionnels.
- **À l'échelle internationale :**
 - Coopérations Sud-Nord pour l'échange de savoirs.
 - Plateformes de formation commune.
 - Création de registres internationaux de bonnes pratiques.

4. Conclusion et clôture

(5 minutes)

On retient que la médiation est à la fois **un outil juridique, un acte social, et un espace de transformation des conflits.**

La médiation pénale dans la justice juvénile est aujourd'hui une voie importante pour répondre aux besoins de responsabilisation, de réparation et de réintégration des jeunes en conflit avec la loi. Elle incarne une justice plus humaine, moins stigmatisante, qui place le dialogue et la construction de solutions au centre du processus.

Il reste du chemin pour renforcer sa crédibilité et améliorer son impact comme levier de justice pour et avec les enfants, mais les exemples venus de contextes très différents montrent que des solutions innovantes et profondément humaines sont possibles et à explorer.

Leçons à retenir :

- La médiation doit être accompagnée, reconnue, professionnalisée.
- Elle gagne en crédibilité quand elle est ancrée socialement.
- La cohérence entre les acteurs – juges, intervenants, médiateurs – est indispensable.
- L'expérience internationale peut être une source précieuse de solutions.
- Il reste à explorer de nouvelles formes d'ancrage institutionnel, y compris l'obligatorité dans certains cas.

Perspectives

L'événement a ouvert la voie à de nombreuses pistes de réflexion, parmi lesquelles :

- Le développement d'approches hybrides entre justice formelle et justice communautaire.
- La participation accrue des jeunes et des victimes dans les processus de résolution des conflits.
- L'appui des organisations internationales pour soutenir la médiation comme levier central dans la réforme des systèmes judiciaires juvéniles.

En définitive, cet événement a souligné l'importance de bâtir une justice juvénile plus équitable, inclusive et connectée aux réalités des enfants. Le croisement des perspectives entre la Suisse et la région MENA constitue une source précieuse d'inspiration pour renforcer, adapter et diffuser la médiation pénale juvénile à travers le monde.

Sion, le 17 juin 2025

María Leticia Mariño vH

